

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
17 Octobre 2017**

**OBJET** : Acquisition d'un ensemble immobilier sis 34/35 traverse Santi à Marseille (13015) -  
Modification de l'emprise foncière faisant objet de l'acquisition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée B n°88 d'une superficie de 847 m<sup>2</sup> venant compléter l'achat des parcelles B n°90 et B n°78, constituant l'emprise foncière de l'ensemble immobilier 34/35 Traverse Santi à Marseille (13015), validé par la Commission Permanente du 12 mai 2017,
- d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition de l'ensemble immobilier situé 34/35 traverse Santi à Marseille 13015 comprenant la parcelle 900 section B n°88 et les parcelles 900 section B n°90 et B n°78,
- d'autoriser la signature de tout autre document se rapportant à cette opération.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière autre que celle énoncée par la délibération n°118 de la Commission Permanente du 12 mai 2017.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**